**Extension du financement au titre de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie à la suite de la déclaration UE-Turquie**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Volet de financement dans le cadre de l'approche accélérée** | **Aide humanitaire** | **Mesure spéciale en faveur des migrants renvoyés** | **Mesure spéciale de juillet 2016 en faveur de l'éducation et de la santé** | **Mesure spéciale de juillet 2016 en faveur des infrastructures et du soutien socio-économique** | **Fonds fiduciaire régional de l’Union européenne en réponse à la crise syrienne** |
| **Prochaines étapes** | **Depuis octobre**Mise en place du filet de sécurité sociale d’urgence - a débuté en octobre 2016 pour aider au moins un million de réfugiés vulnérables en 2017. | **Depuis août**Mise en œuvre de la mesure spéciale en faveur des migrants renvoyés | **Depuis octobre**Mise en œuvre des subventions directes pour l'éducation et la santé d'un montant de 300 000 000 EUR chacune | **Depuis août**Préparation des conventions de délégation restantes avec les institutions financières internationales | **Fin décembre**Deux contrats devraient être signés. Le premier, d’une valeur de 33 000 000 EUR, impliquera la Croix-Rouge danoise et le Croissant-Rouge turc. Le second, d’un montant de 5 000 000 EUR, sera mis en œuvre par Spark, une ONG néerlandaise, et permettra à des jeunes Syriens vulnérables d'avoir accès à l’enseignement supérieur.**Depuis juin**Préparation de projets dans des domaines non couverts par d'autres volets: accès au marché du travail, actions locales, subventions de moindre montant, autres mesures d’intégration et non juridiquement contraignantes.  |
| **Résultats** | **Début septembre**Signature du contrat relatif au **filet de sécurité sociale d’urgence** d'un montant de **348 000 000 EUR**.**31 juillet**Signature d'un contrat de **74 000 000 EUR** dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la protection et de la préparation à l'hiver.**3 juin**Publication du **plan de mise en œuvre de l'action humanitaire** de la Commission, qui couvre notamment la première dotation (**505 650 000 EUR**).**Mars-avril**Signature entre la Commission et 17 partenaires humanitaires de projets d'un montant de **90 000 000 EUR**. | **8 août**Signature, le 8 août 2016, par les autorités turques d'un accord direct visant à mettre en œuvre la mesure spéciale en faveur des migrants renvoyés.Versement d'une avance de 12 000 000 EUR le 18 août 2016.**19 avril**Mesure spéciale de **60 000 000 EUR** affectée à la fourniture de nourriture, d'un hébergement et de soins de santé aux migrants renvoyés de Grèce. | **Octobre**Paiement des avances d’un montant de 270 000 000 EUR**Fin septembre**Signature des subventions directes pour l'éducation et la santé d'un montant de **300 000 000 EUR chacune**. | **28 novembre**Signature d’un contrat d’une valeur de 50 000 000 EUR avec la KfW pour construire et équiper de nouvelles écoles. |
| **28 juillet**Adoption d'une **mesure spéciale** d'un montant de **1 400 000 000 EUR** en faveur de l'éducation, de la santé, des infrastructures municipales et du soutien socio-économique, comprenant une **dotation supplémentaire de 250 000 000 EUR** destinée à des projets fondés sur une approche ascendante financés par le fonds fiduciaire de l’Union européenne en réponse à la crise syrienne. |
|  | **Juin**Discussion et approbation de la mesure spéciale lors des tables rondes des institutions financières internationales des 24 et 29 juin. |  **Juin** Adoption de quatre autres projets fondés sur une approche ascendante, d'un montant total de **59 000 000 EUR**, par le Conseil du fonds fiduciaire de l'Union en réponse à la crise syrienne en avril et en juin, dans le but de fournir un soutien supplémentaire à l'éducation, aux infrastructures, à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle ainsi qu'un soutien social renforcé. **Mai**Signature de contrats pour quatre projets d'un montant total de **60 000 000 EUR**, notamment d'un contrat régional avec l'UNICEF comprenant un volet de **37 000 000 EUR** pour la Turquie, le **4 mars**. |
| **Gouvernance de la facilité** |
| **Chronologie depuis avril:** |  **Avril**Présentation à la Turquie de l'approche accélérée développée ensuite pour former la note conceptuelle stratégique relative à la mise en œuvre de la facilité.  | **12 mai**Approbation de la note conceptuelle stratégique par le comité de pilotage lors de sa deuxième réunion et présentation à cette occasion de l'évaluation indépendante des besoins. Approbation de six domaines prioritaires pour la facilité: aide humanitaire, gestion des migrations, éducation, santé, infrastructures municipales et soutien socio-économique. | **13 juin**Les certificats de contribution de tous les États membres ont été reçus; le montant de 2 000 000 000 EUR promis pour 2016-2017 est couvert dans son intégralité. | **30 juin**Révision de la mise en œuvre et examen des mesures spéciales en faveur de l'éducation, de la santé, des infrastructures municipales et sociales et du soutien socioéconomique par le comité de pilotage lors de sa troisième réunion, avant l'approbation de la mesure par le comité de gestion de l'IAP en juillet. | **4 octobre**Quatrième réunion du comité de pilotage**En continu**Rapport sur la mise en œuvre et communication des résultats obtenus, notamment grâce à la carte interactive[[1]](#footnote-1).**12 janvier 2017**Cinquième réunion du comité de pilotage |

1. Pour obtenir davantage d'informations sur le fonctionnement de la facilité et une présentation détaillée des projets financés, voir <http://ec.europa.eu/enlargement/news_corner/migration/index_en.htm> [↑](#footnote-ref-1)